

PARIS ENJEUX

*Le journal du groupe Centre et Indépendants
au Conseil de Paris*

N° 9 - Mai 2009



L'Editorial de Valérie SACHS

Vive le Grand Pari(s) ou comment ne pas être en retard d'une réforme

Paris ne possède plus les atouts indispensables pour s'imposer au niveau international. Aussi le projet Grand Paris, désormais chantier présidentiel, devrait apporter l'impulsion qui manque tant à la *Région Capitale*.

Notre famille politique participe depuis l'origine à la réflexion sur le Grand Paris. Le Secrétaire d'Etat issu de nos rangs a pour mission de réinventer notre capitale en « ville-monde », malgré une difficulté politique immense due à la multitude des acteurs et la résistance de ceux qui craignent de disparaître dans la réforme.

Le concept porte en lui des ambiguïtés : l'obligation de proximité centrée autour du citoyen et sa « qualité de vie » tout en s'adaptant aux normes d'une métropole de taille mondiale. Très concrètement, il faut se donner les moyens de passer d'un taux de croissance de 2 %, inacceptable pour une *Région capitale*, à 4 % minimum compte tenu du potentiel, mais la crise économique mondiale nous oblige à plus de prudence mais aussi plus d'originalité.

L'enjeu pour Paris est de maintenir un rang mondial et donc de disposer des outils politiques nécessaires pour maximiser les créations de richesses en renforçant les solidarités notamment financières et fiscales.

Le Grand Paris n'a pas de périmètre évident. Restaurer dialogue et confiance entre Paris et les communes limitrophes, créer un réel sentiment d'appartenance pour en finir avec l'exclusion ou établir une solidarité financière, ne signifie pas pour autant qu'il faille « déshabiller » Paris : expiation peut-être mais certitude que sans un Paris-moteur, rien n'est possible.

Au-delà des clivages, il faut simplifier et faire dialoguer les différents réseaux et territoires. Le « millefeuille » illisible par la multiplication des structures a eu pour conséquences l'accroissement de la dépense publique et l'inefficacité politique.

Je concluais, comme à mon habitude, sur le développement économique, priorité du processus. Depuis 2004, la Région assure la coordination des actions économiques dans le cadre du schéma régional de développement économique (SRDE). Or, depuis 1982, le département disposait aussi d'une compétence d'action économique. Enfin depuis 1999, les EPCI (Etablissement public de collaboration intercommunale) à fiscalité propre ont aussi pour mission prioritaire le développement économique. Cet enchevêtrement des compétences nuit considérablement à l'efficacité de l'action publique et nous pourrions multiplier les exemples. Il s'agit à terme que le monde économique soit représenté et parle d'une seule voix auprès des pouvoirs publics, car la création d'un interlocuteur unique (type exemple londonien du London First) favorise considérablement l'attractivité économique et encourage les investissements. C'est cette ambition que je porterai tout au long de cette mandature.

L'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris » (APEIS) située dans le 20^{ème} arrondissement réalise un travail essentiel pour les parisiens en difficulté.

L'association a accueilli 200 personnes en 2008 pour des questions relatives au logement, aux prestations sociales, aux allocations chômage et à la recherche d'emploi. Cet accompagnement est réalisé uniquement par des bénévoles, l'association manquant de moyens.

Ainsi, **Catherine BRUNO** et le groupe Centre et Indépendants ont déposé un amendement demandant que la proposition de subvention de la ville de Paris d'un montant de 4200 euros soit revue à la hausse et que les 5640 euros demandés par l'association leur soient attribués, afin de permettre à l'association de recruter un salarié pour répondre à l'ampleur des besoins.

Cet amendement a été adopté à l'unanimité et vous noterez que même si nous n'avons pas d'élus dans le 20^{ème} arrondissement, le travail d'une bonne association retient toute notre attention.

Ligne politique

Finances

La réforme salutaire du code des marchés publics permettra plus de transparence à la Mairie de Paris

Le plan de relance de l'économie du gouvernement contient plusieurs mesures visant directement les marchés publics, relevant notamment certains seuils du Code des marchés publics. En effet, actuellement, en dessous du seuil de 4.000 euros, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'achats d'un très faible montant, les marchés peuvent être passés sans publicité, ce qui permet d'échapper à une démarche lourde et une dépense inutile.

Afin d'accélérer les procédures des marchés publics, mais aussi pour garantir un meilleur coût et l'accès des petites entreprises à la commande publique, le seuil en dessous duquel les marchés peuvent être passés sans publicité, est relevé de 4.000 euros hors taxes à 20.000 euros, dans le respect des normes communautaires. Cette réforme a notamment pour objectif de raccourcir la durée des procédures tout en améliorant la transparence. Il faut noter qu'un mois de procédure en moins sur les marchés publics injecterait dans l'économie 5 milliards d'euros.

Le groupe Centre et Indépendants a salué cette réforme des marchés publics et encourage l'Exécutif parisien à aller plus loin en favorisant les marchés d'appel d'offres plutôt que les marchés de gré à gré, dans un souci de transparence et d'efficacité. **Il a été demandé que soient réalisés un inventaire et une analyse de l'attribution des marchés publics parisiens, présentant les typologies des entreprises sélectionnées, leur origine démographique et les domaines de la ville concernés par ces marchés publics.**

Développement économique

Entrepreneuriat au féminin : beaucoup reste à faire

Lors du Conseil de mai, **Valérie SACHS** et le groupe Centre & Indépendants ont voté avec entrain une subvention à Paris Pionnière, qui valorise le rapport très spécifique qu'ont les femmes au monde du travail et à l'entrepreneuriat.

Depuis 2005, l'établissement secondaire **Paris Pionnières** géré par l'association **Incubateur au féminin** prend en considération les problématiques spécifiques des femmes candidates à la création d'entreprises qui doivent assumer à la fois leurs responsabilités familiales et s'imposer dans un environnement économique parfois hostile. Il y a quatre ans, Paris Pionnières, premier incubateur au féminin ouvrait ses portes. Depuis à Paris, 160 créatrices d'entreprise ont été accompagnées, créant plus de 200 emplois nouveaux. A Sophia Antipolis, Caen, Casablanca ou Belgrade, le concept a été cloné et les Incubateurs Pionnières se multiplient.

Dans le parcours professionnel d'une femme, il y a beaucoup plus d'accidents de parcours que dans celui des hommes : il y a les arrêts liés à la grossesse, aux mutations des maris, aux enfants malades... Paris Pionnières se fait ainsi un devoir de faciliter la vie des créatrices d'entreprises de façon très pratique pour relever, autant que faire se peut, leurs « incubatrices » de leurs corvées d'intendance domestique.

Néanmoins, d'autres femmes de talent, créatrices d'entreprises et d'emplois attendent aussi le soutien de Paris, à commencer par l'association **Femmes Business Angels**. Selon une étude récente, les sociétés créées par des femmes ont reçu à peine 2% des trois milliards et demi d'euros de capital-risque investis l'an dernier en Europe. La proportion de femmes parmi les entrepreneurs européens tourne autour de 3%. En France, seulement 28% des porteurs de projets sont des femmes. Nous attendons dans ce sens un engagement plus fort de la collectivité parisienne.

Ligne politique



Affaires sociales

Fondation IMAGINE : Paris se mobilise sur la question des maladies génétiques

Alors que les maladies génétiques concernent plus de trois millions de personnes en France, parmi lesquels un grand nombre d'enfants, nous ne pouvons rêver mieux que le projet IMAGINE pour Paris et pour la France. C'est parce

qu'IMAGINE répond à cet enjeu majeur de santé publique, qu'il constitue un formidable projet ! Alors que l'on reproche régulièrement à la recherche française d'être à la traîne, avec des financements publics insuffisants et des investissements privés en recul, **Catherine BRUNO a soutenu la création de la fondation IMAGINE qui est un grand et beau projet où nous retrouvons une Ville de Paris dynamique, créative et ambitieuse.** En outre, cette Fondation de Recherche ne pouvait pas être mieux implantée que dans l'enceinte même de Necker puisque Necker-Enfants Malades est le site pédiatrique de pointe, le premier hôpital pédiatrique créé au monde. Années après années, Necker-Enfants Malades s'est imposé comme une référence internationale pour la recherche sur les maladies de l'enfant et le prouve encore aujourd'hui avec la création de la Fondation IMAGINE.

Ce projet magnifique situé au cœur de Paris dans le 15^{ème} arrondissement, tous les Parisiens doivent se l'approprier. Il faut pouvoir expliquer que ce projet est une véritable chance pour les enfants malades, pour le 15^{ème}, pour Paris, pour le Grand Paris. C'est pourquoi nous avons émis le vœu que soit organisé, au sein de la Mairie du 15^{ème} arrondissement, une exposition afin de présenter la fondation IMAGINE et l'excellence du projet sur le plan architectural et scientifique. Le vœu a été adopté.



Sécurité

Télesurveillance : la vigilance s'impose

Etant attaché à un respect absolu des libertés publiques et individuelles, **Jean-Marie CAVADA** s'est félicité, lors du dernier Conseil de Paris, que le dispositif de vidéosurveillance en cours d'élaboration s'accompagne d'une volonté manifeste de protéger les parisiens en faisant preuve de transparence dans l'installation des caméras.

Cette transparence est essentielle, car ce qui est en jeu, c'est la protection des droits fondamentaux de nos concitoyens. Il reste un sujet sur lequel il faut être particulièrement vigilant : le fonctionnement du réseau de caméras. Il faut absolument limiter et contrôler l'accès aux images et l'utilisation des caméras. La publication récente d'une agression filmée dans un bus parisien par une vidéo de surveillance doit faire redoubler de vigilance. Nous devons être sûrs que la vie privée des parisiens ne souffrira pas de ce système, que l'accès aux images sera impeccablement sécurisé. Nos concitoyens ne nous pardonneraient pas un dérapage en la matière. Les parisiens sont désireux d'un renforcement de la sécurité des biens et des personnes dans la capitale. Ils souhaitent que la prévention des agressions soit renforcée. Les élus doivent impérativement répondre à leurs attentes dans ce domaine. La mise en place d'un réseau de caméras dans Paris, s'il s'accompagne de toutes les garanties nécessaires relatives aux libertés publiques, est donc une bonne chose. Refuser leur mise en place serait une erreur. C'est après l'installation de ces caméras qu'il faudra être vigilant pour que les règles déontologiques soient effectivement respectées.

Ligne politique

Environnement

Que faire des pigeons parisiens ?



Fabienne GASNIER a défendu deux vœux concernant la présence des pigeons à Paris. Un sujet qui peut sembler mineur, mais auquel les parisiens attachent une véritable importance. Au sein des arrondissements, les parisiens nous font part des désagréments que peuvent causer la surpopulation de pigeons dans certains endroits et les problèmes de propreté qu'ils engendrent. La capacité de la municipalité à répondre à ces problèmes concrets, les parisiens peuvent la juger tous les jours. C'est donc notre rôle d'élus de proximité de rapporter et de défendre leurs doléances.

En 2003, la municipalité avait décidé l'installation d'un pigeonnier dans le square Vercingétorix (14^{ème}) à titre expérimental. Avec un objectif contraceptif il avait pour but de lutter contre les nuisances liées à la concentration et à la surpopulation de pigeons. Depuis, cinq ont été créés et six nouveaux sont encore prévus. Cependant, l'efficacité de ce système est remise en question par nombre d'experts. Nous avons donc demandé au Maire de Paris de nous communiquer le bilan ces opérations afin de savoir si elles répondent véritablement à leur objectif : la lutte contre la surpopulation.

Car, reconnaissons-le, il est difficile à la vue des salissures sur les trottoirs, sur les places et sur les bancs ombragés de la capitale de percevoir une amélioration en la matière.

En effet, ces nuisances se concentrent précisément en priorité au moment du printemps dans des zones à forte densité de population et sur le mobilier urbain. Si le nettoyage de ces salissures, qui réclame l'utilisation d'un procédé spécifique par diffusion de vapeur, est assuré à travers un marché privé, Fabienne GASNIER a proposé que les mairies d'arrondissement puissent choisir et définir les priorités et le trajet de passage dans leurs différents quartiers. Car, c'est bien la fréquence de passage à certains endroits bien définis et à certains moments de l'année qu'il est nécessaire d'améliorer.

Qui, sinon les mairies d'arrondissement, est le mieux à même de mener cette mission de proximité par excellence ?

Au vu de la situation la municipalité s'est donc engagée à appliquer ces deux propositions de notre groupe dont l'unique objectif est de parvenir à mettre fin à des nuisances qui gâchent et exaspèrent au quotidien les parisiens quand la capitale retrouve les beaux jours.

Urbanisme

Aménagement du stade de la Fédération (XV^{ème} arrondissement)

Anne TACHENE s'est félicitée que douze ans après l'inauguration de la Maison du Japon, le terrain voisin, celui de l'ancien stade de la Fédération, situé entre le boulevard de Grenelle et la rue de la Fédération trouve une nouvelle destination, et ce même si les travaux ne s'achèveront qu'en 2012.

La vocation sportive du lieu est respectée, puisqu'un gymnase et un terrain d'éducation physique demeureront propriété de la Ville. Sur le reste du terrain vont être construits 177 logements (dont 142 logements sociaux) et, ce qui inquiète plus les riverains, un magasin Castorama. En effet, seules 320 places de stationnement sont prévues alors que le quartier est d'ores et déjà saturé.

Les habitants de cette partie nord-ouest du 15^{ème} arrondissement ont témoigné à plusieurs reprises leur inquiétude et, relayant ces craintes, les élus du 15^{ème} ont pu faire part de ces interrogations lors du dernier conseil d'arrondissement. D'autre part, l'étude de circulation souhaitée par le Conseil de quartier depuis fin 2007 n'a jamais vu le jour. Les élus centristes du XV^e se font donc aujourd'hui l'écho de ces craintes en Conseil de Paris.

Enfin, il faudra veiller à ce que la mixité sociale des logements prévus soit suffisante pour que l'endroit ne connaisse pas les tensions observables à quelques centaines de mètres de là, dans le quartier Duplex.



A la suite de la publication du rapport sur la sécurité routière et l'accidentologie à Paris, **Edith CUIGNACHE-GALLOIS** a présenté deux vœux complémentaires : un premier, au Préfet de police, afin de mener un effort de formation des agents de police aux

nouveaux modes de déplacements dans la ville ; un second, au Maire de Paris, pour accentuer la politique de prévention et d'information envers les piétons.

En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais nécessitent d'être remis en perspective.

Du point de vue de la verbalisation, qui relève de la préfecture, une approche nouvelle devrait être envisagée : malgré une augmentation de 20% des PV à l'égard des deux-roues motorisés et des cyclistes, le nombre de ces victimes reste en progression. C'est donc bien que cette seule mesure n'est pas suffisante. Avec la multiplication des vélibs et des scooters, mais aussi de nouveaux aménagements des carrefours et des couloirs de bus, la circulation à Paris s'est complexifiée. Et si le renforcement des sanctions envisagées à l'égard des deux-roues apparaît nécessaire, celui-ci doit néanmoins s'accompagner d'une meilleure appréhension par les agents de police des spécificités qu'implique ce mode de déplacement dans la ville. Ainsi, l'action des agents de police devrait-elle, par exemple, se porter davantage sur les piétons, car ils sont les plus vulnérables et les premières victimes d'accidents mortels, mais aussi parce qu'ils sont fautifs par imprudence la moitié du temps.

Du point de vue de la prévention et de l'aménagement de la voirie, dont la compétence dépend de la mairie, une prise de conscience s'avère nécessaire. Car, il n'y a pas de doute, la politique de transports de l'équipe Delanoë a brutalement bouleversé les équilibres et les comportements de circulation dans la capitale. Des bouleversements si brusques qu'elle n'a pas pu en prévenir les effets.

Un exemple du rapport de la préfecture de police est frappant : le sentiment d'insécurité des piétons au milieu de ce trafic, qui sont les principales victimes d'accidents mortels. Et dans la moitié des cas, ils concernent des personnes âgées. Un autre chiffre qui montre que les piétons se sentent perdus dans tous ces changements et qu'un effort spécifique de prévention envers eux est nécessaire : dans un cas sur deux, ils sont fautifs par imprudence. Un simple constat que l'exécutif parisien aurait dû entendre avec plus d'attention, mais sur lequel nous ne manquerons pas de revenir.

Affaires internationales

Les raisons de la non adhésion de Paris à l'Association pour le développement européen de l'Île-de-France

Créée en 1999, l'Association pour le développement européen de l'Île-de-France entretient à Bruxelles un Bureau permanent d'assistance technique, d'appui au montage des projets européens et de veille informative sur les politiques et les programmes communautaires. Constituée en vue d'un partenariat entre la Région et l'ensemble des départements franciliens, cette association regroupe, à ce jour, le Conseil régional d'Île de France et cinq départements franciliens : l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne, le Val d'Oise et la Seine et Marne.

Geneviève BERTRAND a interrogé le Maire de Paris lors du dernier Conseil, par le biais d'une question écrite, sur les raisons de l'absence d'adhésion du département de Paris à l'ADEIDF. En réponse, l'Exécutif a tenu à expliquer que l'Association pour le développement européen de l'Île-de-France ne lui semblait pas la structure la plus adaptée aux besoins de Paris en la matière, notamment lorsque des intérêts contradictoires entre les différentes collectivités surgissaient. Néanmoins, une cellule de veille a notamment été mise en place au sein de la Délégation Générale aux Relations Internationales, pouvant être sollicitée par l'ensemble des directions. En outre, la Ville s'est dotée en interne d'une structure basée au sein de la Direction des Finances, spécialisée sur la thématique d'assistance technique et de montage de projets.

Dossier du mois

PARIS FACE A LA CRISE

Qu'est-ce que le rSa ?

La crise que nous traversons n'est pas une crise passagère. Cette crise structurelle va transformer l'économie et la société entière. Cette crise va bouleverser Paris. C'est pourquoi elle doit nous amener à repenser notre aide envers les classes moyennes et les plus démunis.

A compter du 1^{er} juin 2009, Paris se met à l'heure du RSA. Mais qu'est-ce que le RSA ?

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui vise à la fois à remplacer des minima sociaux existants (comme le RMI et l'API), à se substituer à des dispositifs d'intéressement de retour à l'emploi (comme la prime de retour à l'emploi (PRE) et la prime forfaitaire de retour à l'emploi).

Le rSa, ça sert à ça !

Le RSA est pour ceux qui ne travaillent pas un revenu minimum et pour ceux qui travaillent un complément de revenu. C'est donc un instrument "mixte" qui met fin aux cloisonnements entre dispositifs et qui supprime les trous dans le dispositif. Le RSA est à la fois un moyen de garantir que le retour au travail procure des revenus supplémentaires et un puissant instrument de lutte contre la pauvreté.

Dès sa mise en place, il augmentera sensiblement les ressources de nombreux travailleurs pauvres ; il permettra aux personnes qui dépendent du RMI mais qui travaillent de voir leurs revenus augmenter ; le RSA facilitera le retour à l'emploi ; il devrait favoriser le travail régulier par rapport au travail non déclaré.

Parce que la crise est forte, la réponse doit être forte. Or, la réponse du Maire est faible. Alors qu'il se plaint d'un désengagement de l'Etat qui pénaliserait la politique de l'Exécutif, **Catherine BRUNO** a cru bon de lui rappeler que le gouvernement allait renforcer les programmes de rénovation urbaine, améliorer les habitats insalubres à travers la construction de 70.000 logements sociaux et avait versé une prime de 200 euros fin mars 2009 aux bénéficiaires potentiels du Revenu de solidarité active tout comme il allait exonérer les entreprises de moins de 10 salariés de charges patronales pour leurs embauches en 2009.

Quand le gouvernement innove, l'Exécutif parisien ressort des projets du placard en essayant de nous faire croire qu'il participe à l'élan national,

qu'attendent nos concitoyens. Ce n'est pas comme ça que Paris aidera les parisiens à rebondir après la crise. Une prise de conscience de l'Exécutif parisien est impérative car nous craignons la multiplication des drames sociaux et économiques dans les prochains mois, s'il n'y a pas une réactivité plus volontariste.

Nous souhaitons impérativement qu'une aide particulière soit accordée aux classes moyennes parisiennes qui sont particulièrement touchées par la crise économique et dont le reste à vivre est fortement amputé. Quand on prend dans notre pays la situation des 20 % de français les plus modestes, on s'aperçoit que la part de leurs dépenses représente aujourd'hui les trois quarts de leur revenu et que leur revenu disponible, ce qu'on appelle « le reste à vivre », a rétréci. 80% des français s'inquiètent d'un découvert bancaire éventuel à la fin du mois. A Paris, 25% des familles déclarent moins de 13 500 euros annuels et environ 15 % des familles vivent sous le seuil de bas revenus ? En outre, dans un contexte d'augmentation forte des loyers depuis le début des années 2000, de plus en plus de familles s'inscrivent comme demandeurs de logement social, alors que déjà 25% des familles parisiennes occupent un logement social. De plus, seulement 28% des familles parisiennes sont propriétaires contre 56% des familles françaises. A la lecture de ces chiffres tout le monde peut comprendre que les politiques de solidarité devraient être novatrices et massives. Or, toujours aucun dispositif spécifique ciblé sur les classes moyennes n'intègre la politique de solidarité de l'équipe Delanoë alors même que ces classes moyennes représentent 75% des parisiennes et des parisiens.

Nous serons également vigilants au développement d'une logique de performance et de bonne gestion, à une mise en place du RSA réussie et au soutien des jeunes parisiens. Le budget modificatif de juillet sera l'occasion à saisir pour une politique de solidarité cohérente et protectrice.

Catherine BRUNO

Dossier du mois

PARIS FACE A LA CRISE

La communication sur les politiques de solidarité face à la crise aurait pu être un discours de transition, de réajustement entre le budget de décembre 2008 et le budget rectificatif tant attendu de juin. Malheureusement, elle n'a rien ajouté de neuf aux précédentes délibérations notamment celle de février sur le Plan départemental d'Insertion (PDI) 2009.

Lors de l'examen du document d'étape du PDI en juillet dernier, nous nous étions félicités des résultats encourageants marquant un recul de 6% du nombre d'allocataires parisiens au RMI entre 2007 et 2008. Depuis une hausse de 22% du nombre de dépôts de dossiers entre janvier 2008 et janvier 2009 est à déplorer. Au premier trimestre 2009, il s'agit d'une augmentation de 4 140 personnes nouvelles concernées : est-ce seulement pour Paris les premiers effets de la crise économique ?

La communication n'a rien ajouté aux précédentes délibérations notamment celle de février sur le Plan départemental d'Insertion (PDI) 2009. Nous attendions une réponse nouvelle, des mesures exceptionnelles adaptées aux ravages du chômage, à la précarité et aux situations d'exclusion qui frappent Paris. Nous attendions de « véritables » propositions innovantes voire expérimentales, non un catalogue, inventaire parfois désordonné, de votre bonne volonté. Nous savons les difficultés de la mission. Malgré des moyens même conséquents, malgré le renforcement des marchés d'accompagnement pour un accès direct à l'emploi, malgré le soutien à la création d'entreprise, la multiplication des forums pour l'emploi – autant d'initiatives que nous saluons- les objectifs seront difficiles à atteindre car la création d'emplois, cela ne se décrète pas, il faut de la confiance en l'avenir, une culture entrepreneuriale et surtout le retour de la croissance.

« A l'instar d'Issy-les-Moulineaux et de son Maire André Santini, Paris doit attirer et retenir les entreprises et les entrepreneurs, en plus de mettre en place des solutions de secours provisoires. »

Si l'on reprend le classement 2009 - alarmant - des villes européennes préférées des entrepreneurs, Paris se classe 33^{ème} sur les 37 métropoles européennes en matière d'attractivité pour la création d'entreprise. Au-delà des "concurrentes" européennes historiques, Lille, Lyon et Marseille devancent Paris. C'est inacceptable.

Enfin, votre volonté d'établir une culture d'évaluation nous semble indispensable et bienvenue pour mieux rationaliser les méthodes, redéfinir les modes de fonctionnement et particulièrement les modalités d'attribution des aides et subventions. Ainsi, lorsque l'Exécutif s'interroge sur la mise en place du RSA et sur la compensation financière de l'Etat, le groupe Centre et Indépendants approuve totalement le principe de l'insertion par et dans l'activité économique des allocataires du RSA à compter de juin 2009. Il permet aux personnes éloignées de l'emploi de percevoir des revenus liés au travail plutôt qu'un revenu de solidarité, et d'acquérir une qualification et une expérience professionnelles qui leur permettront à terme de reprendre une activité.

Valérie SACHS

Qu'est-ce que le rSa ?

Qui pourra en bénéficier ?

Les personnes de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître) ;

... exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité ;

... sans activité, notamment les bénéficiaires actuels du RMI ou de l'API (allocation de parent isolé). Le rSa décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

Question d'actualité, par Jean-Marie CAVADA

Quelle ambition pour le futur Grand Paris ?

Lors des questions d'actualité, Jean-Marie CAVADA est revenu sur l'annonce faite par le Président de la République du plan pour le Grand Paris. Au-delà de la question d'actualité, c'est celle d'une vision pour le futur de notre capitale que le Conseiller de Paris du Groupe Centre et Indépendants a souhaité évoquer.

Ce projet ambitieux est véritablement une chance de donner à la région capitale un nouvel élan. Dans la concurrence entre les métropoles mondiales, Paris semblait prendre du retard face à Londres, New-York ou Shanghai, enfermé dans les frontières de son périphérique et asphyxié par des infrastructures vieillissantes. C'est d'une approche nouvelle dont notre capitale avait besoin pour entrer dans le 21ème siècle : une approche globale de toute la région francilienne, tenant compte à la fois de l'importance nationale de son poids économique et démographique, des disparités et inégalités entre ses territoires, mais aussi de ses besoins et de ses atouts pour l'avenir.

Aujourd'hui, le plan du Président de la République propose une vision intégrée des transports, des logements, des pôles économiques et du développement durable. Autour du projet de Christian Blanc d'un métro automatique, c'est donc un projet structurant qui va se mettre en place et redessiner la géographie et les équilibres de la région capitale.

Le réseau actuel des transports est arrivé à saturation et ne correspond plus à la réalité des besoins de déplacements des populations. Le trajet de « grand huit » sur 140 km envisagé par le secrétaire d'Etat au développement de la Région capitale se présente comme un moyen de désenclavement et de revalorisation de certains secteurs (comme la zone de Clichy et Montfermeil). Mais il jouera aussi un rôle moteur de croissance en reliant les 9 pôles de développement qui seront créés.

Ces « clusters » devront en effet nous permettre de valoriser la technologie et le savoir-faire français en créant à la fois des spécialisations d'excellence et des effets de synergie (par exemple, sur la plaine St Denis, avec un pôle de créativité numérique et de cinéma qui sera leader

en Europe ou, à l'est, autour de l'université Descartes). Rapprocher Paris du reste du monde et l'ouvrir davantage à l'international, tel est l'objectif de connecter les aéroports, les gares TGV et ces nouveaux pôles de croissance pour les 30 ans à venir. Créer les conditions pour faire de Paris une « ville-monde » à l'image des autres grandes capitales concurrentes.



L'ambition d'un Grand Paris, elle est aussi celle de l'imagination des projets architecturaux qui nous sont proposés. Et l'exposition publique, à la Cité de l'Architecture, sur le futur Grand Paris en témoigne. Chacun de ces projets manifeste de l'élan et de l'audace. La volonté du chef de l'Etat d'apporter une réponse à la question du logement en Ile-de-France est en ce sens claire et déterminée : la construction de 70 000 logements par an, en libérant les terrains nécessaires et en assouplissant certaines règles d'urbanisme, devrait y participer largement.

La création de Paris métropole, récemment ratifiée par le préfet de Paris, devra constituer une structure de soutien et d'accompagnement de cet ambitieux projet qu'est le futur Grand Paris. Espérons que les communes de la région capitale le rejoindront dans le plus grand nombre et sauront l'animer à la hauteur des enjeux, dans lequel Paris devra tenir toute sa place.

Comprendre le fonctionnement du Conseil de Paris

Première ville de France en termes démographique et économique, Paris compte 163 élus au Conseil de Paris et 354 conseillers d'arrondissement. Le Conseil de Paris est l'assemblée délibérante de deux collectivités territoriales : la Commune de Paris et le Département de Paris.

Election

Les membres du Conseil de Paris et des conseils d'arrondissement sont issus d'un scrutin commun à la Ville et à l'arrondissement. Ils sont élus pour 6 ans, au suffrage universel direct, par arrondissement.

Fonction

Les conseillers de Paris ont donc une double fonction : ils sont à la fois conseillers municipaux et conseillers généraux, Paris est en effet la seule ville de France à être à la fois une commune et un département. Le Conseil de Paris se réunit en règle générale une fois par mois.

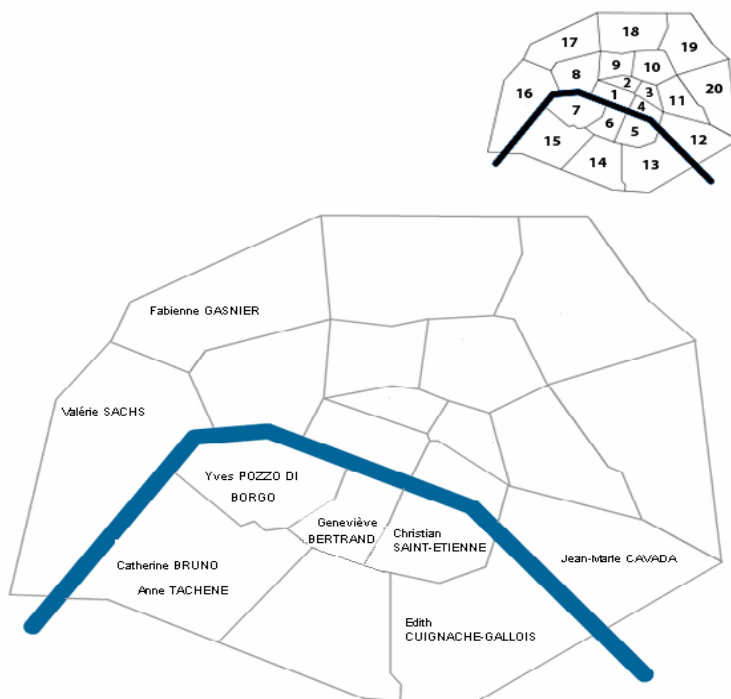
Les commissions

Le Conseil de Paris travaille de manière collégiale, sous forme d'assemblées et de neuf commissions, saisies pour examen des communications écrites ou des vœux et amendements de leur compétence. Elles ont pour objectif principal d'examiner préalablement les affaires à l'ordre du jour et de permettre aux conseillers de recueillir toute précision qu'ils souhaitent sur les dossiers correspondants.

Compétences

Les conseillers de Paris votent toutes les décisions concernant la ville, notamment le budget. Le rôle du conseil de Paris consiste ainsi surtout à prendre des décisions et à fixer le cadre d'action de la ville de Paris.

Répartition des conseillers de Paris par arrondissement



Répartition des conseillers de Paris du groupe par arrondissement

Yves Pozzo di Borgo (7^{ème})
Geneviève Bertrand (6^{ème})
Catherine Bruno (15^{ème})
Jean-Marie Cavada (12^{ème})
Edith Cuignache-Gallois (13^{ème})
Fabienne Gasnier (17^{ème})
Valérie Sachs (16^{ème})
Christian Saint-Etienne (5^{ème})
Anne Tachène (15^{ème})

Répartition des conseillers d'arrondissement du groupe

Dominique Baiguini (16^{ème})
René-François Bernard (7^{ème})
Caroline Brasseur (16^{ème})
Elisabeth Castel (4^{ème})
Daniel Cayol (14^{ème})
Claire Gibault (9^{ème})
Bertrand Lavaud (17^{ème})
Marc Pacheco (8^{ème})
Christine Piredda (8^{ème})
Pascale de Zordi (15^{ème})

Répartition des conseillers de Paris par commissions



1^{ère} Commission : Finances et marchés publics
Yves Pozzo di Borgo, Sénateur de Paris, Président du groupe
(Suppléant au sein de la 4^{ème} commission).



2^{ème} Commission : Développement économique, Affaires générales
Valérie Sachs, Vice-présidente de la commission
(Suppléante au sein de la 8^{ème} commission).



3^{ème} Commission : Déplacements
Edith Cuignache-Gallois,
(Suppléante au sein de la 5^{ème} commission).



4^{ème} Commission : Environnement
Fabienne Gasnier
(Suppléante au sein de la 3^{ème} commission).



5^{ème} Commission : Prévention et sécurité, Démocratie locale
Jean-Marie Cavada, Député Européen
Vice Président et Porte-parole du groupe
(Suppléant au sein de la 7^{ème} commission).



6^{ème} Commission : Affaires Sociales et Santé
Catherine Bruno, Vice Présidente de la commission
(Suppléante au sein de la 9^{ème} commission).



7^{ème} Commission : Education, Jeunesse et Sports
Christian Saint-Etienne
(Suppléant au sein de la 1^{ère} commission).



8^{ème} Commission : Urbanisme et logement
Anne Tachène
(Suppléante au sein de la 2^{ème} commission).



9^{ème} Commission : Culture, Relations Internationales
Geneviève Bertrand, Vice Présidente du Groupe,
Présidente de la 9^{ème} commission
(Suppléante au sein de la 6^{ème} commission).

Lexique

Vœu :

Souhait exprimé par un texte soumis après présentation au vote de l'assemblée. Il est adopté ou rejeté.

Question orale :

Intervention d'un élu qui interroge, par écrit, le Maire de Paris ou le Préfet de Police. Il lui demande par ce biais de rendre compte de son action sur le thème abordé. Cette question reçoit une réponse publiée au Bulletin Municipal Officiel.

Question d'actualité :

Question que chaque groupe politique pose à l'exécutif lors de la session mensuelle du Conseil de Paris et qui fait l'objet d'un débat.

Amendement :

Droit des élus de proposer des modifications sur une délibération soumise au vote. L'amendement peut être adopté en totalité ou partiellement, à l'initiative du conseil municipal, ou rejeté.

Interventions sur projets de délibération :

Prise de parole d'un élu pour exprimer la position de son groupe et le choix du vote du groupe sur une délibération.

Délibération :

Proposition élaborée par les directions techniques de la ville qui sont adoptées, amendées ou rejetées en séance plénière.

Retrouvez vos élus sur
www.nouveaucentre-paris.org